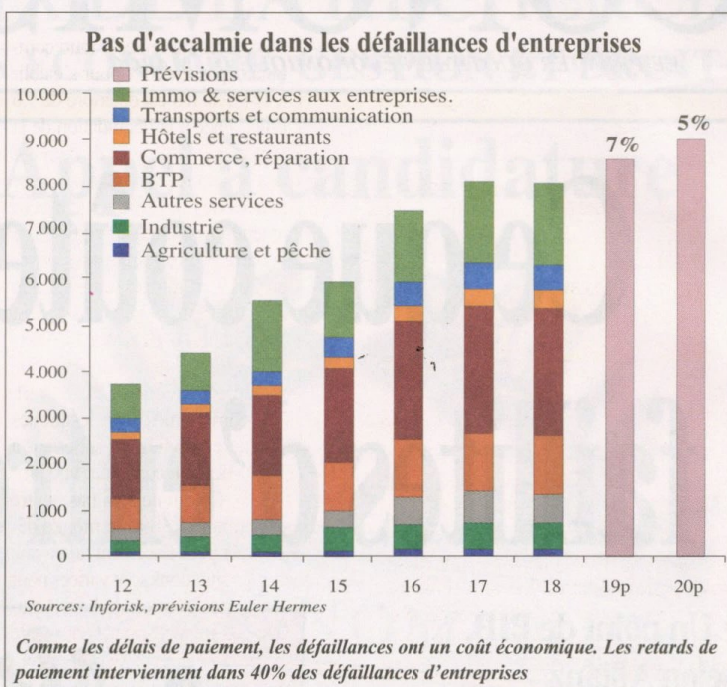


Le coût des défaillances d'entreprises

• Un point de PIB

• Les retards de paiement à l'origine de 40% des cas

LES défaillances d'entreprises vont croître de 5% cette année contre 7% en 2019. Le Maroc fait partie des pays où la conjoncture et les impayés sont meurtriers pour les entreprises. «Un faible niveau de croissance peut mener à une détérioration des conditions de paiement au Maroc», souligne Ludovic Subran, chef économiste d'Allianz lors d'un point de presse organisé par l'assureur. Avec une croissance qui ne dépasserait pas 2%, selon les prévisions d'Euler Hermes, la menace qui plane sur les entreprises reste élevée. Le nombre de faillites pourrait dépasser le seuil de 9.000 entreprises, selon les prévisions d'Euler Hermes. Tous les secteurs d'activité sont concernés mais pour l'instant les prévisions détaillées ne sont pas encore livrées. «Une défaillance, c'est une entreprise qui meurt



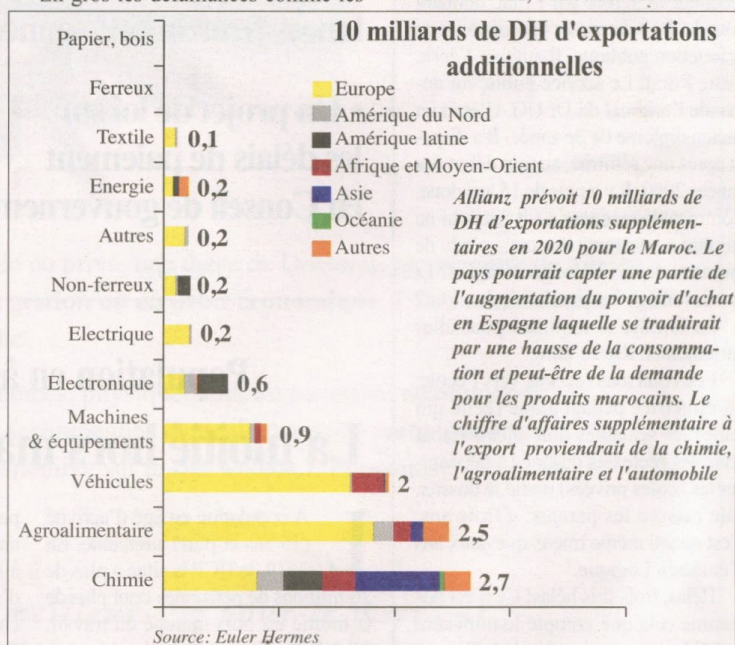
dernière, les créances interentreprises ont atteint 420 milliards de DH contre 390 milliards de DH en 2018, soit environ 42% du PIB «réquisitionné» par les mauvais payeurs. Les retards de paiement interviennent dans 40% des défaillances d'entreprises.

De l'avis de Subran, «C'est souvent les pays qui se sont internationalisés qui sont parvenus à faire baisser leurs délais de paiement. Dans l'aéronautique comme dans l'automobile, les délais sont réduits».

Pour le chef économiste d'Allianz, le Maroc a compris qu'en tant que pays périphérique, il fallait qu'il se dote d'une stratégie comme celle du modèle de Singapour: «Bien sûr que la route est longue et le chemin tortueux mais cela marche assez bien». La mise en place d'un programme intégré d'appui et de financement des entreprises avec l'implication des banques montre aussi que «le pays a l'esprit du temps». «Il y a 15 ans le Maroc aurait créé une grande agence pour la promotion et l'accès au crédit des TPE qui n'aurait pas marché. Aujourd'hui l'idée est d'influencer les acteurs du secteur privé».

en laissant des créances derrière elle. Cela a un coût économique», explique Subran. En gros les défaillances comme les

Ceci étant, Subran recommande de lisser l'effet de seuil, d'effectuer des itérations



délais de paiement coûteraient respectivement un point de PIB! D'ailleurs sur les délais de paiement le Maroc se retrouve dans la même zone que l'Italie et la Grèce. «Il continue à avoir des délais de paiement qui augmentent et aussi des délais qui sont au dessous de 80 jours. Dans la construction par exemple, c'est 150 jours», soutient l'économiste.

Un projet de loi pour mettre de l'ordre dans ces délais devrait être examiné jeudi 27 février par le Conseil du gouvernement. Il prévoit des amendes qui alimenteraient un fonds de soutien aux PME. L'année

pour améliorer le dispositif et le rendre efficace. Une vraie évaluation d'impact de ce dispositif est également nécessaire. «Le vrai sujet c'est l'accompagnement que les banques, pour des raisons de coûts, n'effectuent presque pas. Celles qui vont vouloir décaisser sans accompagner leurs clients vont être rapidement confrontées à des impayés et vont tout arrêter», soutient Subran. En tout cas, cela aura le mérite de «révéler les banques qui sont les mieux armées pour la clientèle des entreprises». □

K. M.